



© UNICEF/UN0148747\_binevashi/Volpa



**a obtenu le titre Ville amie des enfants d'UNICEF France pour le mandat 2020/2026.**

Dans le plein respect des principes de la Convention internationale des droits de l'enfant, notre Ville s'engage à :

- **Assurer le bien-être de chaque enfant à travers une dynamique publique locale favorisant et accompagnant son épanouissement, son respect et son individualité.**
- **Affirmer sa volonté de lutter contre l'exclusion, contre toute forme de discrimination et d'agir en faveur de l'équité.**
- **Permettre et proposer un parcours éducatif de qualité à chaque enfant et jeune de son territoire.**
- **Développer, promouvoir, valoriser et prendre en considération la participation et l'engagement de chaque enfant et jeune.**
- **Nouer un partenariat avec UNICEF France pour contribuer à sa mission de veille, de sensibilisation et de respect des droits de l'enfant en France et dans le monde.**

Cette charte a été signée  
Le 17 novembre 2021

pour la Ville par Gilles CARRÉRIC, Maire

pour UNICEF France par Marie-Bernadette LENEVÉ  
Déléguée UNICEF, Comité UNICEF Bretagne



[www.villeamiedesenfants.fr](http://www.villeamiedesenfants.fr)

# CHARTRE

## Ville amie des enfants

2020 / 2026

Cinq engagements en faveur des droits de l'enfant

